



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04 mai /2023

### **Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises.**

La réforme du lycée professionnel, annoncée par le président de la République vise à rendre le lycée professionnel plus efficace pour faire réussir tous les élèves, et plus en phase avec les besoins des entreprises et les métiers d'avenir au service de la souveraineté nationale.

L'enseignement agricole, qui regroupe 15% des effectifs des élèves en lycées professionnels, partage ces ambitions gouvernementales de réussite, d'insertion et d'épanouissement de chacun. Les personnels de l'enseignement agricole, se sont ainsi mobilisés pour participer aux ateliers de concertation lancés à l'automne dans le cadre de cette réforme, par Carole Grandjean, ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels.

Avec plus de 80% d'insertion professionnelle après une formation en lycée professionnel agricole, l'enseignement agricole est une voie de réussite reconnue, et des travaux sont d'ores et déjà engagés pour améliorer encore ces résultats. Ainsi, la réforme du bac pro, initiée depuis cette rentrée scolaire, répond clairement aux ambitions de la réforme du lycée professionnel en plaçant l'enseignement des matières générales dans une approche collective et transversale visant à mieux valoriser le vécu en milieu professionnel.

Pour aller encore plus loin, la réforme du lycée professionnel sera déclinée dans l'enseignement agricole afin de donner aux équipes éducatives et aux établissements des moyens en adéquation avec ces ambitions. Les réformes pédagogiques étant déjà engagées, ce champ de la réforme ne concernera pas l'enseignement agricole. En revanche, la gratification des périodes de stage sera bien mise en œuvre au bénéfice des élèves de l'enseignement agricole, dans les mêmes modalités et montants qu'à l'éducation nationale.

Des échanges avec les organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement agricole sont programmés ces prochaines semaines sur le détail des missions complémentaires qui seront proposées dans le Pacte Enseignant Lycées Pro Agricoles dédié. Elles porteront sur la mise en place de solutions d'accompagnement spécifiques de soutien aux élèves en difficulté, sur la consolidation du lien avec l'entreprise ou encore sur la préparation de l'après-bac professionnel.

### **Contacts presse**

Service de presse de Marc Fesneau  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv